

Lotissement LA CHÊNAIE DU COUDOULET

Permis d'Aménager



PA 12 : Engagement du lotisseur

Je soussigné, M. Stéphane LUCENET,
Représentant de la société TDSP sise 47 rue Saint Martin à ORANGE (84100),

Conformément à l'article R 442-7 du Code de l'Urbanisme,

En qualité de lotisseur de l'opération dénommée « LA CHÊNAIE DU COUDOULET », sise Commune d'ORANGE (84), lieudit Champauvin, cadastrée section I, parcelles n° 397, 403 à 407, 411, 412, 593, 597, 643, 762, 763, 2018, 2070, 2082, 2090, 2093, 2249.

M'ENGAGE A :

1/ Constituer entre les acquéreurs des lots dudit lotissement une Association Syndicale Libre à laquelle sera dévolue la propriété, la gestion et l'entretien des terrains et équipements communs jusqu'à leur transfert éventuel dans le domaine d'une personne morale de droit public.
Cette Association sera formée avec le premier acquéreur.

2/ Provoquer la réunion de l'Assemblée Générale de l'Association Syndicale dans le mois suivant l'attribution de la moitié des lots ou au plus tard dans l'année suivant la vente du premier lot, afin de substituer à l'organe d'administration provisoire de l'Association un organe désigné par cette assemblée générale.

Fait à Orange, le 18 juillet 2024.

Le Lotisseur


T.D.S.P.
LOTISSEUR & AMÉNAGEUR
47 Rue St Martin
84100 ORANGE
Tél. : 04 90 34 18 92 Fax : 04 90 11 72 67
SARL au capital de 700 000 € - SIRET 480 340 561 000 38 APE 4110 C